

**ATTENTION :** Ces tarifs s'appliquent pour tous les permis émis ou renouvelés le ou après le 1<sup>er</sup> mai 2011.  
De nouveaux tarifs s'appliquent le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Veuillez vérifier attentivement le tableau.

**NOUVELLE DEMANDE DE PERMIS RESTREINT**

	Droit	Succursale	Cautionnement
<b>Permis restreint</b>	410 \$	256 \$	15 000 \$*
<b>Droit mensuel</b> (multiplié par le nombre de mois restant jusqu'à la date d'anniversaire du permis)	34 \$	21 \$	

\*Note : Pour un commerçant déjà en opération au moment de la demande, le cautionnement sera déterminé en fonction de la grille de reconduction figurant au bas de cette page.

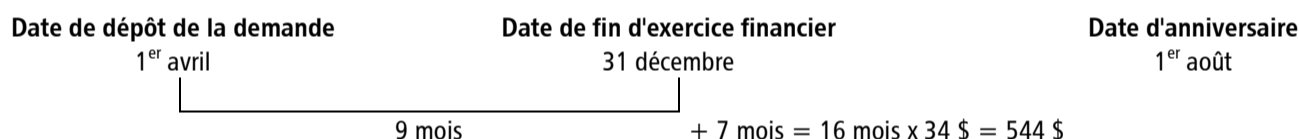
**PRÉCISIONS**

**Droits mensuels à titre indicatif**

Les montants des droits est établi en fonction du nombre de mois restant à courir jusqu'à la date d'anniversaire du permis soit le 1<sup>er</sup> jour du 8<sup>e</sup> mois suivant la fin de l'année financière de l'agent de voyages. Pour une première demande, le nombre de mois d'émission du permis est déterminé par la fin de l'exercice financier. Un permis est reconduit à sa date d'anniversaire.

Par exemple, une première demande de permis déposée en avril avec une fin d'exercice financier au 31 décembre aura comme date d'anniversaire de permis le 1<sup>er</sup> août de l'année suivante. Ainsi le coût du permis sera pour 16 mois; il est calculé de la façon suivante :

- Nombre de mois entre la date de dépôt de la demande et la date de fin d'exercice financier + 7 mois.



**Changement d'exercice financier**

Lors d'un changement d'exercice financier, l'agent de voyages doit informer le Service des permis en fournissant la preuve d'acceptation par le ministère du Revenu. En conséquent les droits à payer doivent être ajustés en fonction de la nouvelle date d'anniversaire du permis. Sur réception des droits ajustés et de l'avis du ministère du Revenu un nouveau permis sera délivré à l'agent de voyages confirmant le changement de date d'anniversaire.

**Fond de roulement excédentaire**

Le demandeur d'un permis devra démontrer que l'entreprise a un fonds de roulement excédentaire.

**Traitement prioritaire**

Les droits à payer sont augmentés de 50 % si un traitement prioritaire est demandé.

**Transfert de permis (Changement de titulaire)**

Les droits sont de 50% du coût indiqué ci-haut.

**DEMANDE DE RECONDUCTION D'UN PERMIS RESTREINT**

Chiffre d'affaires	Montant du cautionnement individuel	Droits
Jusqu'à 0,5 M\$	15 000 \$	154 \$
Jusqu'à 1 M\$	15 000 \$	205 \$
Jusqu'à 2 M\$	20 000 \$	205 \$
Jusqu'à 5 M\$	25 000 \$	282 \$
Jusqu'à 10 M\$	35 000 \$	384 \$
Jusqu'à 15 M\$	40 000 \$	384 \$
Jusqu'à 20 M\$	50 000 \$	512 \$
Plus de 20 M\$	50 000 \$	666 \$

**Droits à payer pour la reconduction d'un établissement additionnel :** 128 \$ par établissement.